

# L'Actu Pôle GD

octobre 2011

## Des nouvelles du Pôle

- Le Pôle GD est sur Facebook !
- Enquête sur la gestion des espaces verts en Wallonie
- La carte des communes en GD enfin en ligne
- Succès pour la journée GD et désherbage à Vielsalm
- Le Pôle GD partenaire d'Alterias

## Progression de la GD en Wallonie

- Au GAL Condruces, on favorise les prés fleuris !
- Le Contrat Rivière Senne prête son désherbeur !
- Un projet de prairie fleurie ou de restauration de berges ?

Autres actualités ici...



Alterias, pour des alternatives aux plantes invasives

Le coût du fleurissement

Un référentiel et un label de gestion écologique

Retour sur la journée GD et désherbage à Vielsalm



## Zoom sur... Mouscron

Une commune wallonne en route vers la GD



## Des nouvelles du Pôle

### Le Pôle GD a maintenant son profil Facebook !

Parce qu'il faut savoir exploiter tous les outils de communication, le Pôle GD a rejoint récemment l'un des plus célèbres réseaux sociaux ! Rejoignez-nous en cliquant ici ! Découvrez régulièrement des actualités en lien avec la GD, des vidéos, des articles...

### Enquête sur la gestion des espaces verts en Wallonie

Si ce n'est déjà fait et que vous êtes une commune, prenez un peu de temps pour répondre à notre enquête sur les pratiques communales en espaces verts. Cela nous aidera à en savoir plus sur l'évolution des actions de gestion en Wallonie et à compléter notre carte interactive sur le site du Pôle. Cliquez ici !

### La carte des communes wallonnes en GD est enfin en ligne !

Grâce aux premières réponses à l'enquête sus-mentionnée, une carte avec quelques communes mettant en oeuvre des actions allant dans le sens d'une gestion différenciée est depuis peu visible sur notre internet. Cliquez ici pour la découvrir !

### Un succès pour la journée technique GD et désherbage alternatif organisée à Vielsalm le 15 septembre dernier.

Près de 140 inscrits pour une journée riche d'enseignements et d'échanges ! Retrouvez plus bas un résumé de la journée. Cliquez ici pour accéder aux présentations de la journée.

### Le Pôle GD partenaire du projet Alterias !

Le Pôle GD a signé le code de conduite sur les plantes invasives issu du projet Alterias, s'engageant ainsi à promouvoir les informations utiles en matière de prévention et à diffuser les outils de communication créés dans ce sens. Retrouvez plus bas un article dédié à ce projet.



### Au GAL Condruses, on favorise les prés fleuris !

Le Gal Condruses encourage ses communes à installer des prairies fleuries, et déjà les communes de Clavier et d'Anthisnes se sont lancées. Bientôt des panneaux «Prairies fleuries», réalisés et adaptés par le Pôle GD pour ces communes signaleront les espaces concernés et apporteront un complément d'information aux passants.

Vous pouvez aussi obtenir un ou des panneaux thématiques réalisés par le Pôle GD (Prairie fleurie, Espace sans pesticide, Pré de fauche) ou le panneau général «Gestion écologique». Cliquez ici ou rdv sur notre site [www.gestiondifferentiee.be](http://www.gestiondifferentiee.be) dans la rubrique «Nos services» pour visualiser les panneaux.

### Le Contrat Rivière Senne prête son désherbeur !

Le Contrat Rivière Senne a acquis un désherbeur thermique afin de proposer aux communes de son territoire une alternative à l'utilisation des pesticides. Pour en savoir plus, cliquez là...

### Un projet de prairie fleurie ou de restauration de berges ?

La pépinière domaniale du cantonnement DNF de Namur peut vous aider ! Elle fournit aux porteurs de projets des plantes aquatiques et terrestres indigènes pour soutenir les projets de plantations «nature».

Condition : le projet doit s'appliquer au domaine public.

Contactez Michel Fautsch, Direction de la Nature, au 081/335845



Le lancement officiel du code de conduite sur les plantes invasives a eu lieu le 21 septembre dernier au CTH de Gembloux, à l'occasion du colloque "La gestion différenciée, un vrai plus pour la biodiversité de nos espaces verts ?"

Ce code de conduite s'inscrit dans le projet Alterias ([www.alterias.be](http://www.alterias.be)) qui est un projet national de communication visant à sensibiliser le secteur horticole à la problématique des plantes invasives. Le projet a pour objectif de réduire les introductions volontaires de ces plantes et de favoriser ainsi la conservation de la biodiversité des milieux naturels, qui sont très sensibles aux invasions.

Un constat important est à l'origine de ce projet de communication : le problème des plantes invasives est, à part quelques exceptions, peu connu du public, et de nombreuses plantes invasives ou suspectées de l'être sont commercialisées dans les jardinerie, sans information aucune sur leur caractère envahissant.

Il est donc essentiel de sensibiliser les producteurs, les vendeurs et les consommateurs sur ces questions. Ainsi l'ensemble de la filière est concerné par la campagne.

Le projet vise d'abord à informer sur les plantes invasives et à encourager l'arrêt de leur production et de leur commercialisation, mais aussi à proposer des alternatives satisfaisantes, c'est à dire des plantes ayant des propriétés ornementales et/ou fonctionnelles similaires, mais ne présentant pas de risque pour la biodiversité.

A ce propos, une liste de consensus a été établie de façon concertée suite au code de conduite et reprend les espèces invasives préjudiciables pour la biodiversité et/ou de moindre valeur économique.

Le site internet d'Alterias regorge d'informations et de liens sur le sujet, n'hésitez pas à y faire un tour !

Rappelons que d'après la circulaire wallonne du 23/04/2009 relative aux espèces exotiques envahissantes (cliquez ici pour la lire) "tout marché public portant sur la fourniture ou l'utilisation d'espèces animales ou végétales veillera à la régulation des espèces exotiques envahissantes" et que "les cahiers spéciaux des charges interdiront toute introduction intentionnelle des espèces exotiques envahissantes recensées dans la liste noire et la liste d'alerte"



## Le code de conduite

Il existe en réalité deux codes : l'un est destiné aux professionnels de l'horticulture, l'autre aux jardiniers amateurs. Tous deux constituent des guides de bonnes pratiques afin de limiter les introductions et la dispersion des plantes invasives. C'est un outil pédagogique visant à induire un changement d'attitude positif.

Notons que les associations et les organisations qui ne sont pas directement issues du secteur ornemental (comme les Contrats de rivières, GAL, Parcs naturels, etc.) peuvent également souscrire au code. Elles s'engagent alors à promouvoir le code auprès des horticulteurs locaux, des communes et autres professionnels du secteur ornemental en activité dans leur région (plus d'infos sur le site d'Alterias).

Sur le site d'Alterias, vous pourrez télécharger le code de conduite et y souscrire. Vous recevrez alors le logo de l'opération qui matérialise votre engagement. Vous aurez également accès à différents outils de communication (poster, folder...) pour promouvoir l'action auprès des publics concernés dans votre région.



Le Code de conduite



Le poster



Le dépliant

## Le coût de fleurissement communal en France

Les Cahiers du Fleurissement viennent de publier (n°14, août - sept 2011) une enquête sur le coût du fleurissement dans les communes. Cette étude a été réalisée auprès de 405 communes de différentes tailles, mais parmi les communes de moins de 3000 habitants, peu étaient capables de donner des chiffres précis. Les données présentées ci-dessous concernent donc les 99 communes de plus de 3000.

Il en ressort que les communes consacrent 75 000 à 756 000€ par an au fleurissement (voir tableau ci-dessous), incluant le salaire des jardiniers, la production et l'entretien des plantes.

Tailles des communes (nb d'habitants)	Nombre de communes ayant répondu à l'enquête	Coût total du fleurissement (€)
3 à 10 000	50	75 000
10 à 30 000	25	213 000
30 à 50 000	7	294 000
50 à 100 000	10	480 000
> 100 000	7	756 000

Le coût du fleurissement représente 4 à 13€ par habitant, soit 0,3 à 2% du budget communal (6 à 36% du budget espaces verts). Les plus petites communes consacrent une plus grande proportion de leur budget au fleurissement.

91% des enquêtés pensent que le fleurissement par des plantes moins gourmandes en soins est appelé à se développer dans les années à venir et 37% pensent même que les suspensions devraient progressivement disparaître.

Malheureusement, de tels chiffres sont difficiles à obtenir dans les communes wallonnes. Il serait pourtant intéressant de connaître un peu mieux les tendances des budgets espaces verts. Le Pôle GD se penche actuellement sur la question ! A suivre...



## Un référentiel et un label pour les espaces verts écologiques

Piloté par la plateforme Plante et Cité (plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage, [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)), ce projet émane du constat que les gestionnaires d'espaces verts s'engageant dans la réduction des impacts environnementaux de leurs pratiques ont un besoin de reconnaissance et de visibilité. L'absence d'outil pour permettre la généralisation de ces changements a amené à l'élaboration d'un référentiel et d'un label de gestion écologique.

Le référentiel se veut outil méthodologique et guide de bonnes pratiques pour les jardiniers et gestionnaires d'espaces verts.

Il est libre d'utilisation et accessible à tous, adapté aux différentes échelles de territoires, et global dans sa prise en compte de toutes les typologies d'espaces verts publics ou privés ouverts au public (du parc aux arbres d'alignement, en passant par les cimetières et les espaces naturels).

Il est composé de huit domaines liés à la gestion d'un espace vert :

### 1. Planification et intégration du site

Formaliser sur le long terme les modalités d'entretien dans un **plan de gestion** modulable, prenant en compte à la fois les aspects techniques, paysagers et culturels. Pour cela, il est possible de réaliser un plan de gestion différenciée et/ou un plan de désherbage. Le plan de gestion différenciée définit les interventions spécifiques selon une classe ou un niveau d'entretien, tandis que le plan de désherbage détermine les méthodes de désherbage à privilégier en fonction de critères de risques et des types de surfaces à désherber, dans une optique de suppression des désherbants chimiques issus de la chimie de synthèse. (cf. tableau page suivante)

L'**intégration du site dans un réseau** d'espaces verts sera aussi déterminante pour évaluer la qualité écologique de celui-ci : la notion de continuité et de maillage (trame verte et bleue par exemple) est essentielle, et s'applique à deux échelles : à l'échelle du site en lui-même où les différents milieux en présence doivent être connectés, et à une plus grande échelle, entre les sites, grâce à un travail poussé de planification urbaine et de concertation entre propriétaires fonciers.

Plan de gestion différenciée	Plan de désherbage
1. Inventaire des espaces verts selon attentes et usages, caractéristiques, objectifs de gestion, pratiques d'entretien initiales	1. Inventaire des pratiques et des surfaces traitées
2. Définition des enjeux et objectifs	2. Définition des enjeux et objectifs
3. Zonage, classification (réalisation d'une typologie des espaces)	3. Zonage et classement selon types de surface et niveau de risque de transfert des phytos (faible/élevé)
4. Planification des opérations d'entretien par zone	4. Choix des méthodes de désherbage par zone

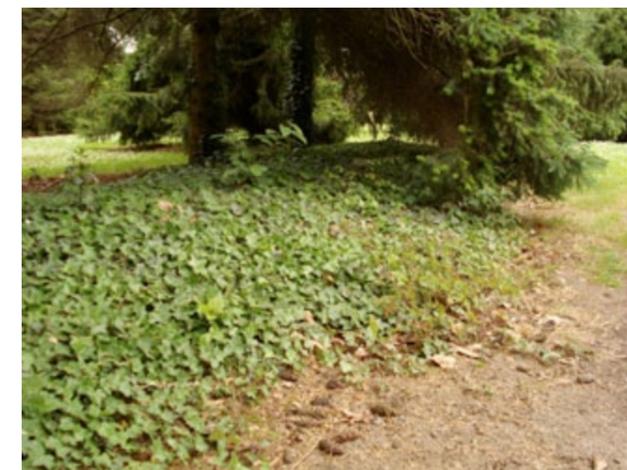
### 2. Sol

Les enjeux liés à la fonctionnalité et la qualité des sols sont souvent méconnus et pourtant essentiels : fertilité, épuration et stockage de l'eau, rétention des polluants, stockage du carbone, biodiversité... En ce qui concerne les espaces verts, vouloir à tout prix planter un végétal dans un sol qui ne lui convient pas aboutit forcément à une utilisation accrue d'engrais et autres produits pour booster la plante. Ce qui, avouons le, est un non sens écologique...

Première étape : **bien connaître ses sols** pour adapter la gestion et les types de plantations.

Ensuite, **identifier les risques pour le sol** et prendre des mesures adéquates.

Enfin, **préserver et améliorer les fonctions écologiques des sols**, en limitant le travail du sol et en adaptant les apports aux besoins.



### 3. Eau

**Connaître les ressources en eau et suivre les consommations** afin de les optimiser et de limiter les gaspillages (compteurs, systèmes de détection des fuites...).

La **gestion de l'arrosage** est essentielle : d'abord toujours faire en sorte de ne pas arroser en limitant dès la conception d'un aménagement les besoins en arrosage (jardin sec, espèces peu gourmandes, paillage des massifs, plantations d'arbres pour faire de l'ombrage...). Sinon, procéder à un arrosage raisonné, avoir recours à la récupération des eaux pluviales, mais aussi accepter le jaunissement estival des gazons !

### 4. Faune & Flore

Le référentiel insiste ici sur de nombreux points : le suivi de la biodiversité, l'identification des habitats, leur préservation et leur diversification, l'intégration d'actions de protection dans les plans de gestion (hauteur minimale de tonte par ex.), la lutte biologique contre les ravageurs et espèces invasives, le choix préférable d'espèces végétales indigènes, mellifères, hôtes...

**Dans le choix des végétaux à planter**, privilégier ceux qui sont adaptés aux conditions particulières du site, éviter les espèces suspectées envahissantes, privilégier les espèces locales. En matière de fleurissement, préférer les vivaces, sinon privilégier des annuelles ayant un intérêt écologique (mellifère par ex.).



En terme de **gestion des végétaux**, d'abord privilégier une diversification des espèces qui confère à l'ensemble de l'écosystème une meilleure résistance et la mise en place spontanée d'une dynamique naturelle équilibrée, qui nécessite de ce fait moins d'interventions. De manière générale, une conduite raisonnée des végétaux sera appliquée (fauche tardive, tonte différenciée, taille raisonnée, non élimination systématique du bois mort...)

**La lutte biologique et intégrée** sera choisie comme moyen de lutte contre les maladies et ravageurs, aucun phytosanitaire de synthèse n'étant autorisé. Par ailleurs, diverses mesures préventives peuvent éviter l'apparition de ces problèmes comme par exemple les associations végétales et la diversification des espèces (cela limite notamment les pressions parasitaires).

En cas de maladie ou d'invasion, privilégier l'utilisation d'auxiliaires ou de pièges.

### 5. Equipements et matériaux

La réflexion sur les équipements, le mobilier, l'éclairage... doit accompagner celle sur les végétaux. La question de leur provenance, de leur origine, de leur gestion, de leur utilisation... sera abordée. Ainsi, inclure un volet "achats éthiques et durables" dans les cahiers de charges liés à l'aménagement des sites constitue un point important permettant de privilégier des matériaux non nocifs pour l'environnement, durables et de qualité, issus autant que possible de matières naturelles ou recyclées et limitant la distance d'acheminement.

Pour réduire les consommations d'énergie mais aussi pour limiter les pollutions lumineuses, on mènera également une réflexion sur le type d'éclairage à privilégier.

### 6. Matériels et engins

L'enjeu de ce thème se situe principalement dans les économies d'énergies et la réduction des nuisances liées à l'utilisation de machines. Abandonner l'utilisation de phytosanitaires pour des machines de désherbage thermique ou mécanique implique une augmentation de la consommation d'énergies fossiles, qu'il faut pouvoir quantifier et suivre. Donc avant tout achat de matériel, il est impératif de se poser la question de l'utilité et de la flexibilité de la machine, afin de rentabiliser son utilisation et de pouvoir l'adapter à différentes situations. Choisir le modèle adapté à votre situation est essentiel.



## 7. Formations

La formation, et de ce fait la sensibilisation et l'éducation du personnel, sont moteurs du changement. Former ses agents de terrains, favoriser une culture commune, sans cesse renouvelée, encourager l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, sont des éléments primordiaux pour la réussite.

## 8. Public

La gestion écologique des espaces verts ne doit pas se faire au détriment de l'accueil du public. Au contraire, pour qu'elle soit acceptée et même, par la suite, sollicitée, elle doit être largement communiquée et expliquée au public, qui doit en comprendre les effets positifs sur la qualité et le cadre de vie, l'environnement, la nature, la biodiversité... et montrer que gérer écologiquement un site n'est pas incompatible avec la pratique des usages sociaux habituels. L'accueil (équipements, aménagements, mais aussi par exemple la possibilité de donner son avis), l'information (charte, signalétique...), la sécurité (aires de jeux, espaces arborés...), la propreté (sensibilisation aux déchets et gestion de ceux-ci, entretien du mobilier...) sont importants. Si possible, faire participer le public via diverses actions (relevés faune/flore par exemple).

Quant au label, il est décerné à condition de satisfaire aux critères qui sont définis comme "essentiels". Il y a ensuite des critères dits "obligatoires" qui, s'ils ne sont pas remplis, enlèvent des points à la notation finale, et des critères "facultatifs" qui apportent des points s'ils sont satisfaits mais n'en enlèvent pas dans le cas contraire. L'attribution du label se fera suite à des audits basés sur des grilles d'évaluation, basées sur le référentiel. Plante et Cité lance actuellement un appel d'offres pour définir la structure qui portera la démarche de labellisation.

Plus d'infos sur [www.label-ecojardin.fr](http://www.label-ecojardin.fr)

## Franc succès pour la journée technique du Pôle à Vielsalm !

Le 15 septembre dernier, la journée technique sur la GD et la réduction des herbicides a rencontré un beau succès puisque plus de 100 personnes se sont déplacées (parfois de loin !) pour assister aux exposés et aux démonstrations de désherbage alternatif. Cette journée était organisée en partenariat avec Adalia, le Contrat de Rivière Amblève, la Fondation Rurale de Wallonie, la province du Luxembourg et la commune de Vielsalm.

Deux étudiants ont présenté leurs travaux d'inventaire et de classification des espaces verts dans les communes de Namur et Florennes, effectués dans le cadre de leur travail de fin d'études. Une troisième étudiante a montré les résultats de son enquête réalisée auprès des habitants de la commune de Gesves, sur l'utilisation des produits phytosanitaires. D'après ses résultats, la sensibilisation des Gesvois aux dangers des produits phytosanitaires est encore insuffisante, puisque 82% personnes interrogées en utilisent. L'éco-conseillère de Gembloux a également expliqué son travail d'inventaire, de classification et de cartographie des espaces verts à l'aide de Googlemap. Pour clôturer la matinée d'exposés, le responsable de l'équipe plantation de Sprimont a montré comment l'utilisation d'une brosse de désherbage mécanique a permis de diminuer de moitié la consommation d'herbicides. Les supports de présentation de ces exposés sont disponibles en ligne.

L'après-midi, 11 sociétés ont fait la démonstration de leur matériel de désherbage mécanique, thermique ou préventif. Ces sociétés sont reprises dans notre base de données de services, dans la rubrique « désherbage » et la catégorie « service commercial ».



## Zoom sur... Mouscron

Commune industrielle de la province du Hainaut, Mouscron, 54.000 habitants pour 4.000 hectares, est caractérisée par sa densité urbaine (1/3 du territoire communal est occupé par l'habitat, et 1/3 par les activités industrielles).

Les services techniques expérimentent depuis plusieurs années la gestion différenciée, avec, en 1998, la signature de la Convention Fauchage Tardif de la Région wallonne (plus d'infos ici) et la création de la Réserve Naturelle et Educative de la Fontaine Bleue. Géré de manière écologique et différenciée, ce site pilote, classé Zone Humide d'Intérêt Biologique en 2008 grâce à l'aménagement réussi d'un chapelet de mares naturelles, a permis l'acquisition d'une expérience qui s'est ensuite progressivement diffusée aux autres espaces entretenus par la ville. La mise en place du PCDN et de l'Agenda 21 à partir de 2004 sont venus renforcer et dynamiser la démarche de gestion différenciée des espaces verts.

### Une mise en place progressive de la gestion différenciée

En 2000, les services techniques font l'acquisition d'un tracteur de fauchage qui leur permet de procéder à l'exportation du produit de fauche, limitant ainsi l'enrichissement des sols propice aux plantes nitrophiles comme l'ortie ou la ronce.

Un an plus tard, un Pôle "Environnement" se constitue, en partenariat avec plusieurs structures : la ferme pédagogique de Mouscron (La Prairie), le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de Mouscron (CRIE), l'asbl L'Envol (accueil de personnes handicapées) et la Cellule Environnement de la ville. Le Pôle Environnement donne alors une nouvelle impulsion à l'application de la gestion différenciée.

La gestion différenciée se formalise progressivement en interne avec la mise en place en 2009 d'un groupe de travail sur la gestion des espaces verts, qui regroupe les chefs des Services Plantation, Tonte et Propreté, le Directeur Général des Services, le paysagiste communal et l'éco-conseiller, ainsi que le CPAS de Mouscron. Une classification des espaces verts se met alors en oeuvre avec une caractérisation de la gestion différenciée par quartier. Pour les nouveaux espaces verts aménagés, la gestion différenciée est préconisée en amont des projets (ex : l'espace vert de la rue des Prés).

Enfin depuis cette année, un jumelage avec la ville de Fécamp, commune française de Haute-Normandie, a permis la mise en place d'échanges entre responsables de service et



ouvriers sur la thématique de la gestion des espaces verts.

Au niveau des techniques utilisées, citons la différenciation des hauteurs de tonte, les prairies fleuries et prés de fauche, la fauche tardive, le désherbage mécanique, le paillage des massifs ou l'installation de plante couvre-sol pour prévenir le désherbage. La commune utilise toujours des herbicides pour le désherbage de certains lieux (notamment les cimetières) mais fait des efforts pour réduire la quantité utilisée.

### Des projets participatifs basés sur l'échange

Soucieuse de valoriser des friches urbaines et d'accompagner une démarche éco-citoyenne, la commune lance en 2005 la création des "Potager Urbains Biologiques", qui permet de recycler en jardins ouvriers, partagés ou communautaires des petits terrains jusque là délaissés.

Depuis l'année dernière, la ville de Mouscron participe également au projet BIPS (Biodiversité/teit Périurbaine in de Stadsrand) ([mettre lien vers site www.bipsweb.eu](http://www.bipsweb.eu))

Ce projet, de dimension transfrontalière, a pour objectif de partager des observations naturalistes sur les aménagements "verts", d'échanger sur les modes de gestion et d'en évaluer les impacts sur la biodiversité urbaine et périurbaine. Il est réalisé en partenariat avec des villes et structures françaises et flamandes.

Dans ce cadre, la ville de Mouscron expérimente sur deux sites l'éco-pâturage avec des moutons de Soay et des vaches Galloways.



Eco-pâturage à la réserve éco-pédagogique



Prairie fleurie «verger»



Le jardin des Arts

L'expérience de Mouscron est intéressante, au vu du contexte initial très urbain et industriel de la commune, et si les avancées doivent être soulignées, il est également important de préciser que toute démarche est évolutive et susceptible d'être améliorée de façon continue ! Ainsi, et comme c'est aussi souvent le cas ailleurs, l'éducation du personnel à tous les niveaux hiérarchiques, et le changement des habitudes dans les pratiques de gestion et les façons de faire, demandent encore beaucoup de travail à Mouscron. Comme le précise l'équipe de la cellule Environnement de la ville, c'est un travail de longue haleine ! Les volontés politiques et techniques sont indispensables à long terme, il faut donc sans cesse renouveler les connaissances et la sensibilisation des responsables et des agents de terrain, sans oublier celles des citoyens !

## APPEL D'OFFRES

Le Pôle GD lance un appel d'offres pour la réalisation de formations sur des thèmes variés en lien avec la gestion différenciée (taille raisonnée, fleurissement, plantes invasives, communication, ... et bien d'autres). Si vous êtes intéressé, téléchargez l'appel d'offre en cliquant ici ou en allant sur le site [www.gestiondifferentiee.be](http://www.gestiondifferentiee.be) dans la rubrique «Nouveautés du Pôle»

## EVENEMENTS

**Formation Technigreen - Sportgreen** «Qualité des matériaux de construction et d'entretien pour espaces verts et infrastructures de sport», le 15/11/2011 à Namur (Wépion)

**Paysalia**, le salon jardin et sport, du 6 au 8 décembre à Lyon (Eurexpo). Cliquez ici.

**Agribex** (une zone du salon est réservée aux jardins et espaces verts) du 6 au 11 décembre 2011 à Bruxelles. Cliquez ici.

## LECTURES

**La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis**, de 1990 à 2005, Céline Dubreuil, Collection Parthénope, 2006, 144p.



## L'Actu Pôle GD

Lettre d'information du  
**Pôle wallon de Gestion Différenciée**  
rue de la Vellerie, 135  
7700 Mouscron

[www.gestiondifferentiee.be](http://www.gestiondifferentiee.be)

[frederic@gestiondifferentiee.be](mailto:frederic@gestiondifferentiee.be) - 0470 99 03 19

[valerie@gestiondifferentiee.be](mailto:valerie@gestiondifferentiee.be) - 0470 99 03 20

[elise@gestiondifferentiee.be](mailto:elise@gestiondifferentiee.be) - 0470 40 31 91

octobre 2011



Avec le soutien de



Wallonie